

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement du soutien opérationnel  
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 1448 du 16 janvier 2019 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général des organismes centraux – branche « administrative et technique »**

NOR : INTJ1900640S

Le commandant du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 80560 du 12 décembre 2018 (NOR : INTJ1828660S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> février 2019 :

<b>Poivey</b> Pascal	NIGEND : 155 857	NLS : 8 013 277
<b>Liévin</b> Bernard	NIGEND : 114 001	NLS : 5 191 660
<b>Leroy</b> Pierre	NIGEND : 234 078	NLS : 8 086 329

Article 2

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> février 2019 :

<b>Alix</b> Pierre-Emmanuel	NIGEND : 241 966	NLS : 8 095 209
<b>Hauchard</b> Magali	NIGEND : 320 962	NLS : 8 093 160

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 16 janvier 2019.

*Le général de division,  
commandant du soutien opérationnel  
de la gendarmerie nationale,  
O. GUÉRIF*